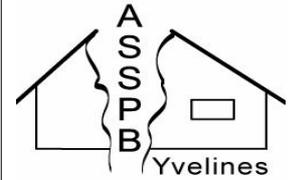


# Association des Sinistrés Sur les Propriétés Bâties Des Yvelines

**Bulletin  
d'information  
N° 4**



## LE DOSSIER EVOLUE TROP LENTEMENT, MALGRE L'UNANIMITÉ CONSTATÉE SUR LES INCOHÉRENCES ET LES INJUSTICES QU' IL GÉNÈRE

Cela fait maintenant 4 ans et ½ que nous sommes sinistrés. Cela fait 2 ans, presque jour pour jour, que l'arrêté de non reconnaissance en CATNAT de plusieurs milliers de communes nous interdisait « définitivement » l'accès à une indemnisation digne de ce nom, c'est-à-dire prise en compte de A à Z par les assureurs dont, rappelons-le, c'est le métier ; rappelons-le également, nous leur versons environ 12% de notre prime d'assurance à cet effet...

Les pouvoirs publics, pour faire face à cette sécheresse exceptionnelle, ont décidé d'octroyer une aide exceptionnelle (procédure d'indemnisation) de 218,5 millions €, tout en sachant par ailleurs que les besoins étaient plus proches d'1,5 milliard € ; différents rapports le démontrent et ce chiffre n'est pas contestable et très rarement contesté ! C'est pourquoi, depuis la création de l'ASSPB78, nous n'avons cessé de le répéter : **LE COMPTE N'Y EST PAS !**

Vous le savez mieux que quiconque, hormis cette différence entre les sommes allouées et les besoins réels, la procédure permettant d'espérer une aide, était jalonnée d'obstacles : dans la précipitation, beaucoup n'ont pas coché « les bonnes cases », d'autres ont fourni des devis plus que fantaisistes, d'autres encore n'ont carrément pas obtenu de devis, ce qui les condamnait d'une manière certaine à un rejet de leur dossier... Aux politiques, nous avons expliqué les incohérences de cette procédure exceptionnelle, nous avons souvent convaincu ; rares sont ceux qui s'aventurent dorénavant à nous dire que nous voulons le beurre, l'argent du beurre et la crème en prime !

Ce constat est le fruit de nos rencontres avec les élus, mais également de rendez-vous obtenus dans les différents ministères (des Finances, de l'Intérieur), à l'Assemblée Nationale, au Sénat. Au sein du collectif national, nous avons rencontré certains élus très investis dans le dossier : Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, ou Nicole BRICQ, sénatrice de Seine et Marne, Bernard Vera, sénateur de l'Essonne. Pour le département, nous avons sollicité et vu, à plusieurs reprises, Mme Boutin, maintenant Ministre de la Ville et du Logement, qui n'est malheureusement plus en charge directement de ce dossier, mais qui continue à nous soutenir et nous aider, tout comme Mr Poisson, député suppléant et dorénavant son remplaçant, Mr Cardo, Mr Larcher... Inutile de vous dire que nous fondons beaucoup d'espoirs sur le rapport dont Mme Boutin est à l'origine (03/2007 - loi sur le Droit Au Logement Opposable). Ce rapport est en passe d'être présenté à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Cela nous a été confirmé lors de notre récente visite (le 13/12/2007) au ministère de l'Intérieur, où nous étions présents avec une délégation du Collectif National et Mr Poisson. Mme Alliot Marie elle-même, lors d'une séance au Sénat dont vous trouverez un extrait en page 7, le confirme également.

Par ailleurs, vous trouverez dans ce bulletin N° 4 des comptes rendus de quelques rendez-vous que nous avons obtenus ; notamment celui avec le sous-préfet des Yvelines, riche d'enseignements. C'est l'occasion de souligner que nos demandes et nos efforts portent quelquefois leurs fruits. En effet, souvenez-vous, dans notre bulletin N° 2, nous vous avons fait part d'un reliquat d'indemnisation dans les Yvelines, pour les sinistrés des communes limitrophes de communes reconnues CATNAT ; à l'époque, nous avons demandé à ce que ce reliquat destiné à retourner dans les caisses de l'Etat soit redistribué aux sinistrés des communes non limitrophes : c'est chose faite. Nous ne pouvons que nous en réjouir, même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de nos demandes... Vous trouverez ce compte rendu en page 4.

Autre goutte d'eau : le taux de TVA à 5,5%, (voir bulletin N°3) est bien confirmé.

Pour l'instant, il faut le reconnaître, les résultats sont maigres, mais nous persistons ... Et nous ne sommes pas les seuls ! Nous ne sommes pas les seuls à solliciter des rendez-vous auprès de nos élus, nous ne sommes pas les seuls à leur écrire et à les convaincre de poser des questions orales ou écrites à l'Assemblée Nationale, d'interpeller en séance les ministres concernés par le dossier. D'autres départements ont la même détermination que nous parce qu'ils pensent, comme nous, que le dossier avance trop lentement et c'est pourquoi le Collectif National se réunira le 13 janvier 2008 à Paris. Notre objectif sera de faire le point sur la situation des sinistrés dans les différents départements, mais également de décider d'actions que nous pourrions et devrions mettre en œuvre pour enfin obtenir gain de cause.

L'ASSPB78 ne veut pas croire que le rapport soit un point final à ce dossier. Bien au contraire, et c'est pourquoi nous serons très attentifs à sa lecture et son interprétation. Souhaitons qu'il soit enfin la traduction d'une vraie reconnaissance de notre état de sinistrés d'une catastrophe naturelle qu'est la sécheresse 2003.

Malgré les difficultés auxquelles les sinistrés sont confrontés, les membres du bureau souhaitent à toutes et à tous, une excellente année 2008.

Ils auront bientôt le plaisir de vous annoncer la tenue d'une Assemblée Générale à la fin du premier trimestre 2008.

**Le Président**

### Sommaire :

- **Edito** : Le dossier évolue trop lentement...
- **Billets d'humeur....** :
  - Que font les médias ?
  - On en parle ...du rapport (page 2)
- **Le Collectif National se réunit** à Paris le 13 janvier 2008. 13 départements représentés. (Page 2)
- **Nos actions** (Page 3)
- **Rencontre avec Mme BOUTIN** :  
Compte rendu (Page 3)
- **Rendez-vous à la Préfecture De Versailles** :  
Compte rendu (Page 4)
- **Utilisation des aides financières accordées.**  
Quelques précisions importantes (Page 5)
- **Rendez-vous avec Mr Poncelet (Président du Sénat)** :  
Compte rendu (Page 6)
- **La séance publique du 05/12/2007 au Sénat** :  
**MAM** parle du dossier « Sécheresse 2003 »  
Compte rendu (Page 7)
- **Nos soutiens et la pétition nationale** : Nous ne sommes pas seuls... (Page 8)
- **J. F. Poisson, après notre visite au ministère de l'Intérieur réaffirme son soutien lors d'une conférence de presse** : un article récent des *Nouvelles De Rambouillet*. (Page 8)
- **Questionnaires** : Bref retour sur un bilan prévisible. (Page 8)
- **Adhésions** : Nous faisons toujours que l'union fait la force et plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. (Page 8)

## Le billet d'humeur de la vice-présidente...

### EN PLEINE ERE MEDIATIQUE , IL NOUS FAUT FAIRE PREUVE D'IMAGINATION...

Alors que la plupart d'entre nous n'ont pas commencé leurs travaux de sous-œuvre, soit par découragement, soit par manque de moyens, soit encore par lenteur dans la réception de devis réalistes ou difficulté à trouver des entreprises, une question nous taraude. Pourquoi ne parle-t-on pas davantage de nous ? Comment briser cette chape de plomb médiatique qui nous relègue au rang des oubliés des organes de presse, de radio et de télévision ? Ne nous leurrions pas. En ces temps de superpouvoir médiatique, l'apparition dans les journaux ou dans l'audiovisuel est LE levier majeur qui peut faire réagir l'exécutif politique. Ce n'est pas faute d'avoir déjà essayé. Depuis des mois, nous avons, par tous les moyens, tenté de remédier à cette quasi-invisibilité. En ayant multiplié les contacts politiques et médiatiques, organisé des conférences de presse, pétitionné, approché des gens apparemment importants au sein de plusieurs ministères. On a – c'est vrai – quelquefois parlé de nous. Parfois de manière très juste, parfois très malhonnête, mais toujours de manière sporadique. Cette même impuissance, certains élus de la représentation nationale qui nous soutiennent nous ont avoué la ressentir. Comme s'il y avait un fossé infranchissable entre les élus et les instances de décision. Comme si l'administration restait sourde. Comme si les défenseurs des sinistrés semblaient mieux connaître le dossier que les responsables en capacité de prendre les décisions. Et que dire de notre difficulté à réintégrer les assurances dans la résolution de nos problèmes ? Elles ne sont pourtant pas en faillite !

Mais ne soyons pas résignés. L'association, dans le cadre du collectif national, a obtenu quelques avancées. Si tel a été le cas, c'est parce que nous nous sommes battus. Il nous faut continuer. Pour le début de l'année 2008, réfléchissons à de nouvelles actions pour obtenir enfin une aide équivalente au montant réel de nos travaux. Quelles opérations spectaculaires pourrait-on-t-on imaginer ? Faudra-t-il s'enchaîner aux grilles de Matignon pour attirer les caméras ? Convoquer quelques artistes de talent pour relayer notre message ? Ou parvenir à avoir l'oreille du président de la République ? A quelques mois des municipales, toutes vos idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous les transmettre. Et à vous associer à celles que nous mettrons en place.

---

### Et celui du secrétaire...

### TOUT LE MONDE EN PARLE !

Merci à tous ceux grâce auxquels on en parle. En juin dernier, Christine Boutin alors député emportait à l'arrachée l'obligation pour le futur gouvernement de ne pas enterrer notre aventure de sinistrés non reconnus. Madame Christine Boutin, ministre maintenant, ne nous abandonne pas pour autant mais nous invite à rester vigilants.... Pierre Cardo autre député des Yvelines nous invite à la même vigilance. Le relais est d'ailleurs repris par Jean-Frédéric Poisson successeur de Christine Boutin dans le Yvelines qui nous accompagne avec d'autres membres du collectif des sinistrés de la sécheresse 2003 au ministère de l'intérieur pour en reparler.... Au Sénat, le 6 novembre dernier, c'est la sénatrice Nicole Bricq qui reçoit la promesse de Madame le ministre Michèle Alliot Marie que le 1er décembre « il » sera communiqué au parlement... puis le sénateur Jean-Pierre Sueur qui nous a invité à assister à une séance du Sénat le 5 décembre fait dire à Madame le ministre de l'intérieur : « *Sur la sécheresse de 2003, je plaide coupable : j'avais promis que tout serait réglé le 1<sup>er</sup> décembre et le retard n'a pas encore été totalement rattrapé, il ne devrait l'être que la semaine prochaine* », et répondant à l'autre question du sénateur sur "un amendement afin d'abonder la dotation prévue en 2006" pour les sinistrés, celle-ci d'ajouter : « *J'ai obtenu l'accord de Bercy et le collectif devrait permettre un règlement début 2008.* »

Oui, c'est bien du rapport demandé par le député Christine Boutin sur le traitement de la sécheresse de 2003 pour les sinistrés non reconnus que nous sommes, dont il est question !

Un autre rapport qui précisait que le montant nécessaire à la réparations des dégâts de la sécheresse de 2003 pour les sinistrés non reconnus était de 1,5 Milliards d'Euros a permis de prévoir un budget de 218 Millions d'Euros.... Soyez persuadés que les sinistrés n'accepteront pas sans conséquences que ce second rapport ait un effet semblable au premier. Tous ont assuré leur bien le plus précieux : un toit pour leur famille. L'État ne leur donne de toute façon pas le choix. A l'heure ou la France est à l'origine d'une promesse de dotation de 7,4 milliards de Dollars dont 300 Millions de la part de la France à un État qui en réclamait 5,6, nous, les sinistrés de la sécheresse de 2003 voudrions comprendre pourquoi ce même pays n'est pas capable d'honorer les besoins de ses propres sinistrés !

---

### **LE COLLECTIF SE RÉUNIT LE 13 janvier 2008**

Le collectif se réunira le 13 janvier 2008 à Paris.

L'objectif principal sera de préparer l'année 2008 en termes d'actions et en fonction des résultats du rapport dit « BOUTIN » qui, comme nous vous l'écrivions plus haut, sera déposé en cette fin d'année aux parlementaires des deux chambres et vraisemblablement étudié début 2008.

Concernant les représentants prévus à cette réunion, à ce jour, 27 ont répondu « présent ». Ils représenteront 13 départements. Nous souhaitons y convier également des parlementaires en souhaitant qu'ils répondent à notre invitation par l'affirmative.

La presse locale et régionale sera également informée de notre réunion.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de cette réunion lors de notre prochaine assemblée générale prévue fin du premier trimestre 2008.

## **Nos actions :**

Comme vous le savez, nous avons continué à rencontrer des élus et nous avons obtenu un certain nombre de rendez-vous, soit au titre de l'ASSPB78, soit au titre du Collectif National.

Dans les pages suivantes, nous vous proposons quelques comptes rendus, parmi les plus importants.

Pour information, nous avons été reçu :

- au ministère des Finances à Bercy, le 7 septembre 2007
- au Sénat par Mr Poncelet (Président du Sénat) et Mr Sueur (Sénateur du Loiret), le 24 octobre 2007
- par Mme Boutin, ministre du Logement et de la Ville, le 29 octobre 2007.
- à la Préfecture de Versailles le 19 novembre 2007.
- au Sénat, à la séance publique du 5 décembre 2007.
- au ministère de l'Intérieur, le 13 décembre 2007.

Vous trouverez ci-après quelques uns de ces compte rendus.

## **Compte Rendu de la Réunion avec Madame la Ministre du Logement, Christine Boutin le 29/10/2007 au Conseil Général des Yvelines**

### **Personnes présentes:**

Madame Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville.

Madame Nicole Meyer, Assistante de Madame Boutin au Conseil Général des Yvelines.

### **Pour le « Collectif National des victimes de la sécheresse 2003 »**

Madame Christine Desmond (AESVS91)

Madame Karine Kumps et Monsieur Alexandre Dujardin (62)

Monsieur Michel Roméro (ASSPB78)

Monsieur Claude Naquin (ASSPB 45)

Monsieur Bruno d'Erceville (Association Sécheresse 2003 d'Argenteuil-95)

### **Remarques liminaires :**

Avant sa nomination au ministère du Logement et de la Ville en Mai 2007, Madame Boutin, Députée des Yvelines, s'est impliquée fortement pour soutenir les sinistrés et les associations militantes au-delà de son département. En effet, grâce à elle, une délégation des associations franciliennes a été reçue au ministère de l'Intérieur en novembre 2006, elle était présente au rassemblement du Collectif national à l'Assemblée nationale en décembre 2007, pour introduire une délégation et a rendu compte aux sinistrés présents sur la place Herriot. Le 14 mars /2007 elle était à nos côtés lors de la conférence de presse où elle a présenté l'amendement n°371 qui avait été adopté à l'unanimité le 15 février 2007.

Les sinistrés de la sécheresse 2003 étant sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, depuis mai 2007 Madame Boutin ne peut plus suivre directement le dossier. Malgré cela, elle nous assure de son soutien et dit vouloir nous aider autant que faire se peut dans nos démarches afin, par exemple, d'obtenir des rendez-vous.

Le « Collectif des Victimes de la Sécheresse 2003 » a tout de même souhaité rencontrer Madame Boutin pour faire le point sur ce dossier.

### **Début de la réunion : 10h 30**

- **Rapport issu de l'amendement 371 du 15/02/2007** : A ce jour, pas d'informations sur ce rapport devant être **présenté au Parlement par le Gouvernement au plus tard** le 1/12/2007. Madame Boutin précise que de nombreux rapports ne sont pas édités. Elle nous conseille d'être vigilants quant à la parution de ce dossier et de continuer à informer et solliciter nos députés.

- **Demande de rendez-vous au Ministère de l'Intérieur** : Les représentants souhaitent que Madame Boutin facilite la rencontre sollicitée le 14 septembre, avec si possible la présence de Monsieur Aumonier, Directeur de la Direction Défense et Protection Civile, en charge de l'établissement du rapport.

- **Réunion avec le Président du Sénat** : Nous faisons part de notre rencontre avec Monsieur Christian Poncelet le 24/10/2007, et de sa proposition de faire inscrire une dotation complémentaire pour le budget 2008. Madame Boutin nous conseille de motiver nos élus pour un vote positif dans les chambres.

- **Alerte du Président de la république** : Madame Boutin nous conseille d'écrire au Secrétaire Général de l'Elysée, Monsieur Claude Guéant afin que le Président de la République soit informé de la situation catastrophique des sinistrés. (Ce sujet n'a jamais été abordé en Conseil des ministres).

**Fin de la réunion : 11h.**

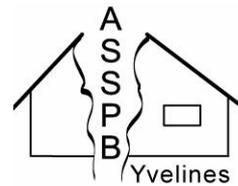
Personnes présentes :

Pour la Préfecture :

M. Heuze, Directeur de cabinet du Préfet  
M. Gonthier, Directeur du SIDPC

Pour les associations yvelinoises des victimes de la sécheresse 2003

M. Roméro, Président de l'ASSPB78  
M. Laloyer, Président de l'ADAPYE  
M. Alpettaz, Président de l'ARVS



**Début de la réunion : 15h**

Amendement Boutin :

A notre question sur l'état d'avancement de la remontée d'informations demandée par le Ministère de l'Intérieur, et après vérification, il est confirmé « qu'un état financier du dossier (procédure exceptionnelle) ainsi qu'un état de la mise en œuvre de l'article 110 de la loi de finance (procédure, application des circulaires, difficultés rencontrées) a été demandé à la Préfecture des Yvelines par le Ministère de l'Intérieur. Cette enquête nationale doit déboucher sur un rapport aux parlementaires que prépare la DDSC ».

Cette réponse de l'administration est reprise en fin de compte rendu

Procédure exceptionnelle et disponibilité des fonds :

Les sommes qui ne seront pas utilisées par les sinistrés seront récupérées par l'Etat, comme la loi l'exige. La préfecture devra formuler une demande justifiée à l'Etat pour la réintégration des fonds à l'aide exceptionnelle. M. Heuze émet des doutes quant à un retour de ces sommes dans la procédure exceptionnelle d'indemnisation...

M. Heuze a précisé que l'argent utilisé dans le cadre de la Procédure Exceptionnelle provient des crédits dits d'intervention. L'utilisation de ces crédits est limitée dans le temps. Toutefois, la somme qui a été notifiée à chaque sinistré n'est pas assujettie à une limitation.

M. Heuze et M. Gonthier nous annoncent une « bonne nouvelle » : La récupération du reliquat financier des communes limitrophes, qui avait été par ailleurs, demandée par les associations (voir notre bulletin d'informations de l'ASSPB78 N°2) et les élus, au profit des sinistrés des communes non limitrophes est actée. Cela permet ainsi de faire passer la somme maximum restant à charge du sinistré des communes non limitrophes sur le devis retenu, **de 33 000 euros à 25 000 euros**.

Cette somme à charge a été décidée par le Préfet des Yvelines lui-même dans un souci d'équité. Il n'y a pas eu d'approche sociale et humaine dans le traitement des dossiers mais une réelle volonté d'un traitement égalitaire.

Ainsi, M. Gonthier nous informe que dorénavant :

79 sinistrés seront indemnisés entre 70 et 89% du devis retenu

61 sinistrés seront indemnisés entre 60 et 70% du devis retenu

31 sinistrés seront indemnisés entre 54 et 60% du devis retenu

Pour ces 171 sinistrés, la moyenne d'indemnisation sera donc de 70% du devis retenu et correspondra à un complément d'aide d'environ 7 000 euros, pour certains. Les sinistrés concernés par cette mesure seront informés par courrier dans les prochains jours.

M. Heuze nous conseille fortement d'informer les sinistrés concernant l'utilisation des aides inférieures à 20 000 euros : il faut garder les factures justifiant leur utilisation, un contrôle futur n'est pas exclu.

Pour ce qui est des aides supérieures à 20 000 euros, il n'est pas nécessaire de justifier directement de l'utilisation de cette avance. Ce sera fait implicitement pour percevoir le reste des fonds (factures acquittées et éligibles).

Divers

- A notre interrogation sur le principe de démolition / reconstruction, il nous a été répondu qu'il était accordé sans condition dès lors qu'il ne s'agit pas d'une décision de commodité. Il faudra donc un justificatif du maître d'œuvre (attestation de l'homme de l'art), les devis de remises en état complet de l'habitation (reprises en sous œuvre, clos, couvert, ...) et les devis de démolition / reconstruction. Il y aura une gestion au cas par cas des dossiers d'indemnisation mais pas dans un esprit inquisitorial, comme le souligne M. Heuze.

- A notre interrogation sur des dépôts de demande de reconnaissance en Etat de catastrophe naturelle pour les années 2005 et 2006 suite à des mouvements différentiels consécutifs à une déshydratation et réhydratation des sols, il nous a été répondu que plusieurs communes des Yvelines avaient déposés un dossier en préfecture.

Il nous est confirmé que Mme Fontaneuve a remplacé M. Borza.

(Il est prévu un retour d'information écrit sur les points suivants :

- Une explication sur l'utilisation de l'avance des 20 000 euros
- La durée de consommation des aides notifiées
- Une information sur l'imposition de ce crédit d'intervention
- La recevabilité du principe de démolition / reconstruction

**Fin de la réunion : 16h50**

Réponses fournies dès le 20 novembre 2007 par LE SIDPC :

- « Nous avons bien reçu une enquête de la DDSC non seulement de l'utilisation des fonds mais également de la mise en œuvre générale de l'article 110, et nous avons pu faire remonter les difficultés rencontrées par nous-mêmes et les sinistrés. »

- Dossiers terminés : Sur les 330 dossiers de + de 20 000 €, 55 sont clos définitivement (dont 39 non limitrophes) soit 16%.

- l'aide accordée n'est pas imposable

- les crédits sont reportables mais il est impératif de les consommer le plus vite possible.

- le principe de la destruction/reconstruction est accepté dès lors que l'on reste dans la somme impartie.



PRÉFECTURE DES YVELINES

CABINET  
Service interministériel de défense  
et de protection civile

## SECHERESSE 2003 - MODALITES D'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

A l'issue d'une étude par une commission départementale spécifique, une aide financière exceptionnelle a été octroyée à certains sinistrés de la sécheresse 2003. Son montant a été déterminé par arrêté préfectoral individuel.

### **1. Utilisation de l'aide financière :**

La somme accordée s'applique à « des travaux de confortement de la structure, du clos et du couvert » (article 110 de la loi de finances pour 2006). Cette notion de confortement **peut intégrer des travaux de second œuvre tels que :**

- installation / repli de chantier,
- démolition / reconstruction de terrasse, mur ou clôture nécessaires pour entreprendre les travaux de confortement,
- évacuation des terres excédentaires,
- tous travaux liés au clos et au couvert (portes et fenêtres, toitures),
- rebouchage des micro-fissures etc ...

Ne seront pas pris en compte les travaux d'ordre **esthétique** (article 110 de la loi de finances 2006) tels que les ravalements, peintures, carrelages, etc ...

Le principe de la **démolition / reconstruction d'un bâtiment est recevable** dès lors que la présence d'un **risque pour la sécurité** des habitants est avéré et **qu'il ne s'agit pas d'une décision de commodité**. Il faudra donc transmettre à la préfecture un justificatif du maître d'œuvre (attestation de l'homme de l'art), les devis de remises en état complet de l'habitation (reprises en sous œuvre, clos, couvert, ...) et les devis de démolition / reconstruction. Le devis présenté pour remboursement ne devra pas être supérieur à l'aide accordée.

Les sinistrés qui n'ont pas l'intention d'utiliser la totalité de l'aide qui leur a été ainsi attribuée doivent en informer, par écrit, la préfecture.

### **2. Sinistrés bénéficiant d'une aide inférieure à 20 000 € :**

L'aide octroyée doit être utilisée pour des travaux se rapportant **aux bâtiments sinistrés** par la sécheresse. Afin de contrôler la juste utilisation des fonds publics, et pour éviter tout litige qui pourrait mener au **remboursement partiel ou total de cette somme**, la **préfecture demande aux sinistrés de conserver l'ensemble des justificatifs des dépenses** (factures acquittées). La préfecture se réserve le droit de demander les justificatifs à tout bénéficiaire.

### **3. Sinistrés bénéficiant d'une aide supérieure à 20 000 € :**

La somme de 20 000 € a été créditée en guise **d'avance** de trésorerie à tous les sinistrés bénéficiant d'une aide supérieure à 20 000 €, afin que les propriétaires qui n'en ont pas la possibilité puissent :

- passer commande des travaux,
- payer les premières factures (étude de sol, expertises, etc ...)

Comme l'ensemble de l'aide financière accordée, l'utilisation de cette avance de 20 000 € devra être justifiée par l'envoi des factures **acquittées** à la préfecture.

Les sinistrés doivent transmettre à la préfecture, au fur et à mesure de l'avancée de leurs travaux, les originaux des factures acquittées afin que la Trésorerie Générale procède à leur **remboursement**, jusqu'à concurrence de l'enveloppe individuelle allouée par arrêté préfectoral.

#### Clause de garantie :

**En guise de garantie pour l'entreprise et pour l'administration, un devis signé par le propriétaire couvrant la totalité des travaux à entreprendre doit être transmis à la préfecture.**

#### Nota :

**Les crédits affectés sont reportables, mais il est fortement conseillé de les consommer le plus rapidement possible.**

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Michel HEUZÉ

# Compte Rendu de la Réunion avec le Président du Sénat le 24/10/2007

## Personnes présentes:

### **Pour le Sénat :**

Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat.  
Madame Marie Madeleine Odey, Conseiller technique à la Présidence.  
Monsieur Jean Pierre Sueur, Sénateur du Loiret.

### **Pour le "Collectif National des victimes de la sécheresse 2003"**

Madame Christine Desmond (AESVS91)  
Monsieur Guy Serrano (ASSPB78)  
Monsieur Claude Naquin (ASSPB 45)  
Monsieur Bruno d'Erceville (Association Sécheresse 2003 d'Argenteuil-95)

### **Préambule :**

Nous tenons à remercier Monsieur le Président du Sénat pour sa disponibilité, son écoute, son jugement et les préconisations qu'il nous a apportées.  
Nous remercions Monsieur le Sénateur Jean Pierre Sueur, qui a été l'initiateur et participé à cette réunion.

### **Début de réunion : 10h 45**

Après les présentations et la confirmation que nos interlocuteurs avaient bien reçu le dossier que nous avons préparé, les représentants du collectif présentent succinctement la situation où ils se trouvent et soulignent les failles, lacunes et incohérences de l'Article 110 de la Loi de Finances 2006, et de sa mise en application.

Monsieur le Sénateur Jean Pierre Sueur, au fait du sujet, et bien impliqué auprès des associations du Loiret, département fortement touché, explique les situations vécues par les sinistrés, et rappelle que cette situation est identique sur l'ensemble du territoire.

- Constitution du dossier dans l'urgence, avec des devis souvent de complaisance et constitués sans études de sol
- Répartition des sommes sans vérification sur site de la réalité du sinistre
- Incohérence de l'interprétation de cet article par les préfetures
- Cas de sinistres non pris en compte dans ce dossier (pour pièces manquantes, devis non conformes parce que sinistre mal interprété par des entreprises non spécialisées)
- Allocation financière sous-estimée par rapport aux travaux à réaliser. Les représentants du Collectif précisent que, si l'aide n'est pas largement augmentée et élargie, de nombreux sinistrés ne pourront jamais effectuer ou commencer les travaux car il leur sera impossible d'emprunter les sommes manquantes pour raisons diverses telles que : endettement déjà important, âge, situation personnelle (maladie, chômage).

Monsieur le Sénateur et les représentants tiennent à préciser qu'une partie des fonds a été attribuée à des dossiers ne rentrant pas le cadre de l'article 110, aucune vérification sur place n'ayant été faite par les préfetures.

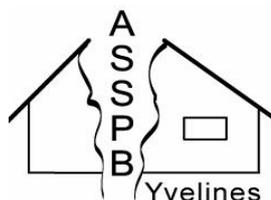
Ayant déjà été alerté par les trois sénateurs du Loiret ( Mme Janine ROZIER, MM. Eric DOLIGÉ et Jean-Pierre SUEUR ), le président du Sénat se montre soucieux de venir en aide aux sinistrés de la sécheresse 2003 non reconnus en situation de catastrophe naturelle, et désireux de trouver une solution provisoire de déblocage de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

Devant la délégation du Collectif national, il prend attache avec le Rapporteur Général de la Commission des Finances du Sénat afin de lui demander, en dépit du contexte de rigueur, de bien vouloir examiner l'éventualité d'une dotation complémentaire dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2008. L'inscription d'une telle dotation aurait pour effet de ne pas interrompre le processus d'indemnisation engagé en 2006.

Le rapport fait par l'Assemblée Nationale issu de l'amendement N°371 du 15/02/2007, sera disponible pour le 1<sup>er</sup> Décembre 2007, il permettra une analyse de la situation du financement accordé par l'Article 110 de la Loi de Finances 2006.

Le Collectif National des Victimes de la sécheresse 2003 mettra tout en œuvre pour influencer sur le Budget 2009 avant Septembre 2008.

### **Fin de réunion : 11h 30.**



## Compte Rendu de la Séance Publique au Sénat le 05/12/2007

### Personnes présentes :

#### **"Collectif National des victimes de la sécheresse 2003"**

Monsieur Guy Serrano (ASSPB78)  
 Monsieur Claude Naquin (ASSPB 45)  
 Monsieur Bruno d'Erceville (Association Sécheresse 2003 d'Argenteuil-95)

### **Préambule :**

Suite à la réunion du 24/10/2007 avec Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat, nous avons suivi l'évolution de ce dossier de '**Dotation complémentaire**'.

Un échange épistolaire avec le Sénateur Marini, rapporteur du Budget, ne laissait que peu de chance de faire passer cette dotation dans cette 1ere partie d'examen du budget 2008.

Le sujet devant être présenté en séance publique ce mercredi 5 décembre 2007, par Monsieur Jean Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, Claude Naquin l'avait contacté pour pouvoir y assister.

Notre rôle était purement statique, mais il était utile afin de vous informer et constituait un acte de soutien à ce sénateur défendant la cause des sinistrés avec ténacité.

### **Début de Séance 16 heures.**

Intervention de Monsieur Jean Pierre Sueur à 18h  
 Réponse de Madame Alliot-Marie à 18h25

**Le texte qui suit, est extrait des minutes du sénat : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)**

**M. Jean-Pierre Sueur.** Dans les cinq minutes qui me sont imparties, je me contenterai de poser quatre questions. (*On s'en réjouit à droite*)

Je souhaite, enfin, vous interroger sur les sinistrés de la sécheresse de 2003. Le budget d'indemnisation a été confié aux préfectures en 2006, mais la dotation est insuffisante et il y a eu de grandes inégalités de traitement entre les départements et, en leur sein même, dans la répartition des indemnisations. Les associations de sinistrés nous le rappellent régulièrement. *Quid*, aussi, du rapport demandé par Mme Boutin, alors rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif au droit opposable au logement, sur l'indemnisation des sinistrés ? A Mme Bricq, vous avez indiqué le 6 novembre que ce rapport serait communiqué au Parlement avant le 1<sup>er</sup> décembre. Comme il ne vous a pas échappé que nous étions le 5 décembre, pourriez-vous nous le communiquer ? Les associations concernées ont rencontré notre président, M. Poncelet, qui a beaucoup insisté auprès de notre rapporteur général pour qu'il dépose un amendement afin d'abonder la dotation prévue en 2006. Malheureusement, cet amendement n'a pas été présenté lors de la première partie de la loi de finances. Seriez-vous disposée à le prendre en compte si nous vous le soumettions lors de l'examen de la loi de finances rectificative ? (*Applaudissements à gauche*)

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre.** - Sur la sécheresse de 2003, je plaide coupable : j'avais promis que tout serait réglé le 1<sup>er</sup> décembre et le retard n'a pas encore été totalement rattrapé, il ne devrait l'être que la semaine prochaine. (*Sourires*)

**M. Jean-Pierre Sueur.** - S'il l'est effectivement la semaine prochaine, c'est bien.

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre.** - J'ai obtenu l'accord de Bercy et le collectif devrait permettre un règlement début 2008.

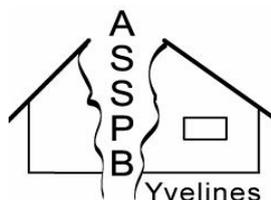
\*\*\*\*\*

Bien qu'elle n'ait apporté aucune précision (combien, comment, sur quels critères) ce qui est logique à ce stade, la réponse de Madame Alliot-Marie représente tout de même « une lueur d'espoir ».

Elle a pris un engagement que chacun saura lui rappeler y compris le Collectif lors de notre entretien du 13 prochain à son Ministère.

Après avoir échangé quelques mots et remercié Monsieur Jean Pierre Sueur.

Nous quittons le sénat à 18h 30.



## IL FAUT CONTINUER A Y CROIRE !

Nous, nous y croyons encore tout simplement parce que des élus continuent, eux aussi, à y croire.

Ici, lors d'une récente conférence de presse, Mr Poisson député de la circonscription de Rambouillet, qui nous accompagnait au ministère de l'Intérieur lors de notre dernier rendez vous de l'année, réitère son soutien aux sinistrés de la sécheresse 2003.

Pour ne citer qu'eux, Mr Larcher, Mr Cardo, Mr Cuq également sont toujours à nos côtés dans les Yvelines. Dans le Loiret, Mr Sueur, sénateur, Mme Bricq, sénatrice du Val de Marne ou encore Mr Vera sénateur, Mr Dray, député, tous deux dans l'Essonne, Mme Génisson, députée dans le Pas de Calais; et bien d'autres encore un peu partout en France, sont à nos côtés et nous soutiennent.

Vous retrouverez tous les noms de nos soutiens sur le site Internet du

**Collectif National :**

<http://asspb.free.fr/>

Ou directement à l'adresse électronique de **la Pétition Nationale :**

<http://asspb.free.fr/petition/php/index.php>

Vous verrez que de nombreux élus, tous bords politiques confondus, approuvent et accompagnent notre démarche.

# J.-F. Poisson soutient les victimes de la sécheresse

LORS D'UNE CONFÉRENCE de presse tenue vendredi, le député UMP Jean-Frédéric Poisson a souligné qu'il continue à se battre pour aider les victimes de la sécheresse. «Avec les représentants des sinistrés, nous avons rencontré les attachés du ministre de l'Intérieur et le dossier avance bien. J'ai demandé notamment davantage de concertation auprès des associations. Quant au recours que nous avons fait, j'ai reçu une lettre du président du tribunal administratif de Versailles, stipulant que l'affaire sera mise en jugement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008.» Le député de la X<sup>e</sup> a évoqué



aussi sa mission sur la pénibilité au travail. Il a dit qu'il travaille sur la fusion Anpe-Assedic (président de la Maison de l'Emploi, il connaît bien le sujet). Quant à l'ouverture accentuée des magasins le dimanche, il s'indigne : «une telle disposition ne ferait que porter un coup supplémentaire à la cohésion sociale.»

## Questionnaires ... le bilan

Nous avons reçu un certain nombre de réponses au questionnaire que nous vous avons envoyé par le biais du bulletin d'information N° 3. L'objectif était principalement de faire :

- le point sur l'avancement de votre dossier
- Connaître vos attentes vis-à-vis des pouvoirs publics.

Brièvement, il en ressort que, finalement, très peu de sinistrés ont commencé leurs travaux. Ce n'est qu'une confirmation de notre entrevue à la Préfecture ( voir p. 4) : 55 dossiers clos... Nous interprétons ce chiffre comme l'évidence criante d'une attente forte des sinistrés vis-à-vis des pouvoirs publics : **L'Etat et (ou) les assureurs doivent mettre la main à la poche** s'ils veulent trouver une issue juste et équitable pour les sinistrés que nous sommes toujours.

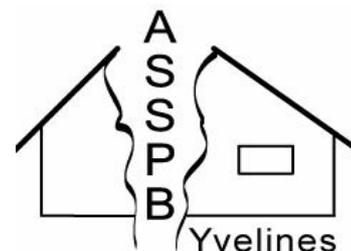
## ADHÉSIONS : Continuons !

**N' hésitez pas à donner nos coordonnées à d'autres sinistrés**

J'adhère à l'association ASSPB Yvelines et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de « ASSPB Yvelines », à renvoyer à l'adresse postale du président (voir ci-dessous)

Date : / /

Signature :



Monsieur **ROMERO Michel** 25 chemin du parterre 78630 MORAINVILLIERS  
Ou par mail à l'adresse suivante : [asspb78@cegetel.net](mailto:asspb78@cegetel.net)